

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(ARTICLES L 224-3 ET L 223-43 DU CODE DE COMMERCE)

Le soussigné :

Mme Alison DIAS ANTAS, propriétaire de 1 000 parts, soit la totalité des parts de la Société A2ailes ;

Associé unique de ladite Société

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 39 rue Saint-Fargeau 75020 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 930 015 607 RCS Paris,

lequel envisage la transformation de ladite société en Société par actions simplifiée,

a décidé conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Arnaud NISENBAUM

55, boulevard de Charonne 75011 PARIS

SIREN : 920 775 269 – TVA : FR74 920 775 269

Numéro d'inscription auprès de la CRCC de Paris et du H3C : 1100092678

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et d'établir un rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à Paris,

Le 20 décembre 2024

Mme ALISON DIAS ANTAS

